



## Divorce jeux keno mariage sous le régime de la communauté

Par **MarieZéro**, le **08/03/2021 à 05:28**

Mon mari avec lequel je divorce à gagner au keno une belle somme d'argent il me dit qu'il me donnera 10000 € / 250000, nous sommes mariage sous le régime de la communauté., cependant nous vivons séparément l'avocate ne me dit rien. Pouvez-vous me dire me faire savoir si j'ai vraiment un droit à quelque chose ou si il me donnera ce qu'il veut puisque c'est lui qui a joué. Que dit la loi? Il y a des enfants. Merci de vos réponses bonne journée

Par **youris**, le **08/03/2021 à 10:34**

bonjour

sous le régime légal de la communauté de biens rééduite aux acquêts, les gains et salaires sont des biens communs.

donc votre mari a joué avec des fonds de la communauté et le gain est un bien commun et doit être partagé à l'issue du divorce.

c'est le rôle de l'avocat que vous payez, de répondre à vos questions.

voir ce lien :

<https://www.jaddeavocats.com/actualites/doit-partager-un-gros-lot-gagne-au-loto-avec-son-conjoint>

salutations